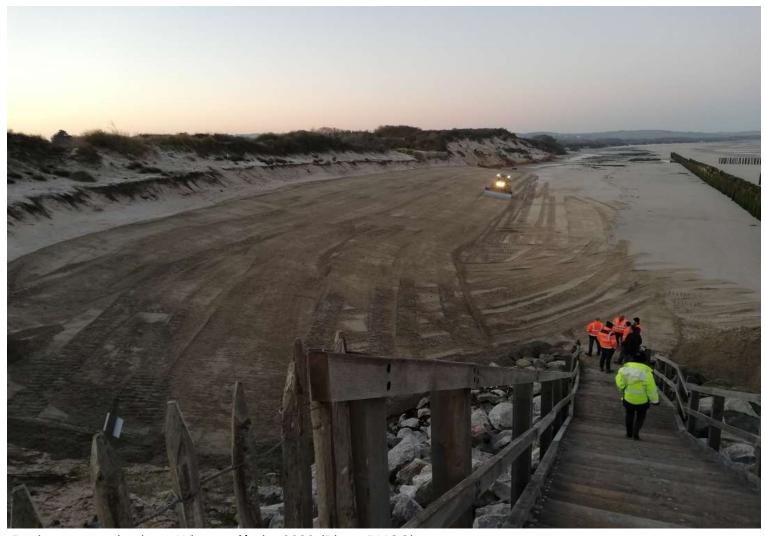
Mise à jour le : 8/12/2023

Travaux & Aménagement de gestion du Trait de Côte

Rechargement de plage



Rechargement de plage, Wissant, février 2020 (Photo PMCO)

- Rechargement léger de plage
- Rechargement massif de plage

Le rechargement consiste à apporter sur une plage ou un cordon de galet des sédiments en qualité, quantité et fréquence adaptées, pour y compenser voire anticiper le déficit lié à l'érosion.

Il peut être utilisé pour le **reprofilage** de plage, ou en simple dépôt en laissant le profil évoluer naturellement.

Le **« by-passing »** est un aménagement côtier visant à rétablir le transit sédimentaire perturbé voire interrompu par un obstacle.

Le **rechargement léger** porte sur des quantités modestes mais régulières (de l'ordre de 10 000 à 30 000 tonnes par an). Il mobilise de préférence des sédiments prélevés dans une zone en accrétion de la même cellule hydrosédimentaire.

Le rechargement massif fait appel de façon occasionnelle à des quantités conséquentes (de l'ordre de quelques centaines voire millions de tonnes). Les quantités requises peuvent nécessiter d'utiliser des sédiments allochtones. Le prélèvement et l'acheminement peuvent se faire en mer (bateaux, tuyaux) ou sur terre (pelles mécaniques, camions).

Le by-passing nécessite un aménagement pour canaliser les sédiments, en continu ou de façon contrôlée (avec des pompes par exemple), depuis une zone d'accumulation en amont de l'obstacle vers une zone en déficit en aval.

Le rechargement offre une **réponse** souple aux effets de l'érosion dans des situations variées, tels que :

- pour maintenir une plage qui tend à disparaître (par exemple pour répondre à un phénomène d'abaissement de plage lié à la réflexion de la houle sur un perré).
- pour maintenir ou reconstituer un cordon dunaire ou de galets, qui constitue un premier rempart contre le recul du trait de côte et la submersion.
- pour compenser des pertes importantes suite à une tempête.

Intérêts

- Le rechargement peut-être nécessaire pour assurer la stabilité d'un ouvrage ou son niveau de protection.
- Le rechargement d'une plage permet d'en conserver l'intérêt pour le tourisme.
- Le reprofilage de plage peut améliorer la dissipation de la houle et ainsi allonger (un peu) la durabilité du stock (sous réserve des effets des tempêtes).
- Un renforcement massif au point de modifier l'équilibre du système plage-dune peut en améliorer la résilience, mais un tel aménagement relève alors plutôt d'une solution fondée sur la nature.

Limites

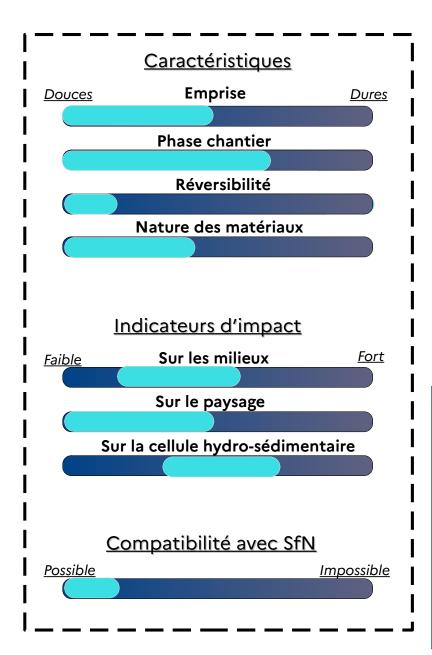
- Le rechargement n'offre qu'un répit temporaire aux effets de l'érosion.
- L'approvisionnement peut s'avérer contraignant, en terme d'accessibilité au gisement, d'impacts liés à son exploitation, et de disponibilité en quantité suffisante.
- Sur le long terme, le rechargement peut représenter un coût substantiel et poser des difficultés d'approvisionnement ; ces problématiques s'intensifieront avec un probable accroissement des besoins lié au changement climatique.

Conditions de mise en œuvre

<u>Légende</u>	Réduit	Modéré	Important
Technicité	€ <u>`</u>	(\$\fc\)	\$\frac{1}{2}\frac{1}{2
Coûts	€	€€	$\textcircled{\texttt{E}}\textcircled{\texttt{E}}\textcircled{\texttt{E}}$
Délais de réalisation	Ŏ	ŌŌ	000

Rechargement léger : simple gestion « shadok », qui consiste à compenser le déficit sédimentaire en « remontant » le volume perdu depuis un secteur en accrétion à l'aval	©	€	Ø
Rechargement massif : implique de vérifier les enjeux liés au gisement de sédiment (qualité, granulométrie, volume disponible, etc) By-passing : nécessite compétence experte en génie côtier et génie civil	(2) (2)	©	00
- Déclaration d'intérêt général (DIG) si intervention dans domaine privé, et/ou concession d'utilisation du DPM ou autorisation d'occupation temporaire (AOT) si intervention sur le domaine public maritime (DPM) - Déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau, liée à l'impact sur le milieu marin.		©	Ō
portant sur un cycle pluriannuel le cas échéant - étude ou notice d'impact, et éventuelle dérogation espèce protégée - évaluation incidence si site Natura 2000	\$\$\$\$	©	00
Période de réalisation à définir de manière à minimiser l'impact écologique	©	€	Ø
en œuvre, et selon situation du gisement. > Ordre de grandeur : de 5 à 15€/m3	\$	€ €	00
Rechargements de maintenance plus ou moins réguliers et importants, Possibles mesures d'accompagnement afin de lutter contre l'érosion : Fixation de dune, ouvrage sous-marins, épis	©	€	Ø
	Rechargement massif: implique de vérifier les enjeux liés au gisement de sédiment (qualité, granulométrie, volume disponible, etc) By-passing: nécessite compétence experte en génie côtier et génie civil - Déclaration d'intérêt général (DIG) si intervention dans domaine privé, et/ou concession d'utilisation du DPM ou autorisation d'occupation temporaire (AOT) si intervention sur le domaine public maritime (DPM) - Déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau, liée à l'impact sur le milieu marin, portant sur un cycle pluriannuel le cas échéant - étude ou notice d'impact, et éventuelle dérogation espèce protégée - évaluation incidence si site Natura 2000 Période de réalisation à définir de manière à minimiser l'impact écologique Chantier plus ou moins lourd (coût, trafic PL induit) selon fréquence et quantité à mettre en œuvre, et selon situation du gisement. > Ordre de grandeur : de 5 à 15€/m3 Rechargements de maintenance plus ou moins réguliers et importants, Possibles mesures d'accompagnement afin de lutter contre l'érosion :	Rechargement massif: implique de vérifier les enjeux liés au gisement de sédiment (qualité, granulométrie, volume disponible, etc) By-passing: nécessite compétence experte en génie côtier et génie civil - Déclaration d'intérêt général (DIG) si intervention dans domaine privé, et/ou concession d'utilisation du DPM ou autorisation d'occupation temporaire (AOT) si intervention sur le domaine public maritime (DPM) - Déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau, liée à l'impact sur le milieu marin, portant sur un cycle pluriannuel le cas échéant - étude ou notice d'impact, et éventuelle dérogation espèce protégée - évaluation incidence si site Natura 2000 Période de réalisation à définir de manière à minimiser l'impact écologique Chantier plus ou moins lourd (coût, trafic PL induit) selon fréquence et quantité à mettre en œuvre, et selon situation du gisement. > Ordre de grandeur : de 5 à 15€/m3 Rechargements de maintenance plus ou moins réguliers et importants, Possibles mesures d'accompagnement afin de lutter contre l'érosion :	Rechargement massif: implique de vérifier les enjeux liés au gisement de sédiment (qualité, granulométrie, volume disponible, etc) By-passing: nécessite compétence experte en génie côtier et génie civil Déclaration d'intérêt général (DIG) si intervention dans domaine privé, et/ou concession d'utilisation du DPM ou autorisation d'occupation temporaire (AOT) si intervention sur le domaine public maritime (DPM) Déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau, liée à l'impact sur le milieu marin, portant sur un cycle pluriannuel le cas échéant étude ou notice d'impact, et éventuelle dérogation espèce protégée évaluation incidence si site Natura 2000 Période de réalisation à définir de manière à minimiser l'impact écologique Chantier plus ou moins lourd (coût, trafic PL induit) selon fréquence et quantité à mettre en œuvre, et selon situation du gisement. Ordre de grandeur : de 5 à 15€/m3 Rechargements de maintenance plus ou moins réguliers et importants, Possibles mesures d'accompagnement afin de lutter contre l'érosion :

Indicateurs et Illustrations



HEME : TECHNIQUES ET MODE DE GESTION DU LITTORAL Le rechargement des plages en sédiments

Objectifs

l'initiative du ministère de l'Ecologie, vise à donner des réponses techniques et pratiques aux décideurs et maîtres d'œuvre pour opérer un choix face aux phénomènes d'érosion. Il a

permis d'alimenter la réflexion sur l'élaboration en 2012 de la stratégie nationale de gestion

du trait de côte demandée par le Grenelle de la Mer. Cette stratègie et son plan d'action 2012-2015 visent à

foumir des principes généraux à suivre pour guider les stratégies et l'action locales. Sous-titrée vers la relocalisation des activités et

des biens", la stratégie veut promouvoir davantage les techniques naturelles et faire

évoluer vers une doctrine de

recomposition spatiale du territoire plutôt que vers la

côte, Ministère de l'Ecologie.

l'Energie.

Développement durable et

de la Mer, © Editions Quae.

défense dure du littoral.

Le rechargement des plages est une technique dite « douce » qui consiste à alimenter artificiellement une plage en sable ou galet de manière à compenser son déficit sédimentaire. Cette technique consiste à prélever du sable d'une zone source et à alimenter la plage, en une

fois ou graduellement. Elle perm niveau fopographique de la play Sa finalité peut être touristique une largeur de plage et donc également sécuritaire (protég tampon de la plage).

Principes et fonction

1- Les différentes z

Selon la zone du littoral sur

directement la plage émergée déchargé par camion ou refoi place à l'aide de bulldozers. Le de laisser le profil se développer

✓ Sur l'avant-plage

On vient ici réalimenter en sabl plage afin de permettre aux si sous l'effet des vagues. Ce rech où le déficit sédimentaire et imp L'apport de sédiment aura pou plage et de créer des band localisation du dépôt doit être sédiments d'être remontés vers courants et non d'être disperse effectués par pompage au la l'avant-plage.

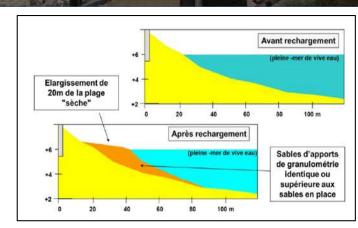
Fiche outil, 5 pages Université Littoral Côte d'Opale

https://cosaco.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2018/03/ Fiche-1-Rechargement-des-plages-MOCOMED.pdf

> Rechargement de plage, Wissant, 8 janvier 2020

(Photo PMCO)

Photo galets



Principe de rechargement d'une plage (Artelia)